

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 03/09/2026

Secteur du dépannage-remorquage-fourrières : signature par Mobilians d'un protocole d'engagement inédit avec le Gouvernement, actant notamment une première revalorisation des tarifs pour accompagner durablement la profession

Depuis le 21 mai dernier, et la mobilisation historique du métier dépannage-remorquage-fourrière, Mobilians a travaillé sans relâche, en synergie avec la Fédération Nationale de l'Automobile (FNA), avec les pouvoirs publics pour être force de proposition afin de promouvoir des solutions opérationnelles permettant de répondre aux graves difficultés économiques et opérationnelles de la profession, et assurer la continuité de ses interventions sur l'ensemble du territoire au service des automobilistes. Ces actions ont porté leurs fruits, avec la signature d'un protocole d'engagement avec le Gouvernement, co-signé avec trois ministères, actant des avancées significatives et sans précédent au bénéfice des professionnels.

Un travail de longue haleine depuis la mobilisation inédite de la profession, permettant d'acter des avancées significatives

Mobilians tient à saluer les avancées obtenues dans le cadre du dialogue engagé avec le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et le ministère des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, sur la situation des gardiens de fourrière.

En effet, l'Etat, à travers ces trois ministères et pour la première fois à un niveau interministériel, a signé avec Mobilians un protocole d'engagement actant la revalorisation des tarifs de garde et d'enlèvement des véhicules légers. Ceci constitue une première étape afin de mieux prendre en compte les réalités économiques de la profession.

Avec une revalorisation de 5,8 % des montants, le tarif maximal d'enlèvement d'un véhicule léger sera ainsi porté à 135 euros, tandis que le tarif journalier de garde sera revalorisé à 7,15 euros. Ces augmentations ont vocation à entrer en vigueur dans les meilleurs délais.

En particulier, le protocole prévoit une revalorisation annuelle de ces tarifs, avec la mise en oeuvre à compter de 2027 d'une clause de révision annuelle selon les critères tenant compte de l'évolution des dépenses supportées par les professionnels. Il s'agit d'une évolution inédite très attendue de la part de la profession, à l'issue des échanges engagés ces derniers mois entre l'Etat, Mobilians et la FNA.

Pour Mobilians, cette première revalorisation apporte une réponse aux attentes exprimées par les entreprises du secteur. Elle marque également une étape importante dans la construction d'un modèle économique durable, adapté aux contraintes réelles du service public des fourrières, auquel les professionnels contribuent quotidiennement aux côtés des services de l'Etat.

D'autres chantiers structurants abordés dans le protocole d'engagement

Le protocole permet par ailleurs d'ouvrir plusieurs chantiers structurants pour la profession. Dans ce cadre, doivent notamment être engagés les travaux juridiques relatifs à la mise en place d'un tarif différentiel de garde des véhicules applicable à l'Etat et au contrevenant, ainsi qu'un groupe de travail avec les assureurs du secteur automobile consacré notamment au traitement des véhicules volés retrouvés et aux difficultés rencontrées par les gardiens de fourrière pour en assurer la gestion.

Des travaux sont également prévus autour des modalités d'accès au SI Fourrières, afin de permettre aux gardiens de fourrières de rechercher les propriétaires de véhicules abandonnés (propriétaires introuvables, inconnus ou insolvables...) et de faciliter ainsi le recouvrement des sommes dues.

Mobilians se félicite des actions engagées avec les différents ministères et la Délégation interministérielle à la sécurité routière à la suite de la mobilisation de la profession, le 21 mai dernier.

Les prochains groupes de travail permettront de poursuivre collectivement les travaux engagés et d'apporter progressivement des réponses aux enjeux économiques, opérationnels et de sécurité rencontrés par la profession. Le métier a d'ores et déjà réaffirmé son entier engagement aux côtés des services de l'Etat dans l'accomplissement du service public des fourrières.

À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 145 000 entreprises de proximité et 560 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.